

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

États financiers au 31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15
Annexes	16 - 17



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme La Corporation Félix Hubert d'Hérelle, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des apports d'activités de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme La Corporation Félix Hubert d'Hérelle et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports d'activités de financement, des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et de financement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, de l'actif à court terme au 31 mars 2013 et de l'actif net au 1^{er} avril 2012 et au 31 mars 2013.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme La Corporation Félix Hubert d'Hérelle au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme La Corporation Félix Hubert d'Hérelle a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Brossard
Le 27 juin 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123715

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

			2013-03-31	2012-03-31
	Activité	Activité	Total	Total
	Maison	Studios		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Apports				
Subventions				
Gouvernement provincial	702 475	111 231	813 706	799 354
Municipales		64 510	64 510	69 592
Dons d'organismes sans but lucratif	199 275		199 275	223 744
Activités de financement				
Sociétés	11 485		11 485	9 845
Particuliers	60 448		60 448	60 822
Hébergement et loyers	113 263	40 632	153 895	148 724
Repas des visiteurs	5 164		5 164	6 546
Produits d'intérêts	98	11	109	55
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	7 766	21 529	29 295	29 223
Autres produits	3 199	14 588	17 787	15 132
	<u>1 103 173</u>	<u>252 501</u>	<u>1 355 674</u>	<u>1 363 037</u>
Charges				
Hébergement et soutien	705 614	41 979	747 593	701 866
Locaux	85 391	25 125	110 516	88 594
Administration	191 772	48 965	240 737	260 538
Intérêts sur la dette à long terme	31 070	48 176	79 246	86 647
Amortissement des immobilisations corporelles	37 722	54 029	91 751	90 377
	<u>1 051 569</u>	<u>218 274</u>	<u>1 269 843</u>	<u>1 228 022</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>51 604</u>	<u>34 227</u>	<u>85 831</u>	<u>135 015</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31				2012-03-31			
	Investi en immobilisations		Grevé d'affectations		Non grevé d'affectations		Total	
	Activité Maison	Activité Studios	Activité Maison	Activité Studios	Activité Maison	Activité Studios	Activité Studios	Total
Actif net (négatif) au début	\$ 340 626	\$ 64 569	\$ 7 500	\$	\$	\$	\$	\$ 335 957
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(29 956)	(32 500)			80 805	(22 528)		470 972
Investissement en immobilisations corporelles	(15 507)	63 183			81 560	66 727		85 831
Actif net (négatif) à la fin	295 163	95 252	7 500		177 872	(18 984)		470 972

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

			2013-03-31	2012-03-31
	Activité Maison	Activité Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Excédent des produits par rapport aux charges	51 604	34 227	85 831	135 015
Éléments hors caisse				
Amortissement des immobilisations corporelles	37 722	54 029	91 751	90 377
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(7 766)	(21 529)	(29 295)	(29 223)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	12 455	5 488	17 943	(14 280)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	94 015	72 215	166 230	181 889
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(411 497)	(2 499)	(413 996)	(14 189)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	244 963		244 963	
Dettes à long terme	211 174		211 174	
Remboursement de dette à long terme	(29 134)	(60 684)	(89 818)	(78 901)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	427 003	(60 684)	366 319	(78 901)
Augmentation nette de l'encaisse	109 521	9 032	118 553	88 799
Encaisse au début	149 399	26 226	175 625	86 826
Encaisse à la fin	258 920	35 258	294 178	175 625

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Situation financière

au 31 mars 2013

			2013-03-31	2012-03-31	2011-04-01
	Activité Maison	Activité Studios	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	258 920	35 258	294 178	175 625	86 826
Apports à recevoir	81 838		81 838	9 480	
Comptes clients et autres créances (note 4)	37 089	1 831	38 920	20 648	13 017
Frais payés d'avance	13 852	3 487	17 339	6 237	7 976
	<u>391 699</u>	<u>40 576</u>	<u>432 275</u>	<u>211 990</u>	<u>107 819</u>
Long terme					
Avances à l'activité Studios, sans intérêt ni modalités d'encaissement	45 219				
Immobilisations corporelles (note 5)	1 292 681	1 705 156	2 997 837	2 675 592	2 751 780
	<u>1 729 599</u>	<u>1 745 732</u>	<u>3 430 112</u>	<u>2 887 582</u>	<u>2 859 599</u>
PASSIF					
Court terme					
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	223 287	14 175	237 462	96 261	112 647
Produits reportés	13 259	166	13 425	7 503	163
Apports reportés de fonctionnement (note 8)	15 000		15 000	42 448	32 310
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	41 774	67 097	108 871	82 877	230 497
	<u>293 320</u>	<u>81 438</u>	<u>374 758</u>	<u>229 089</u>	<u>375 617</u>
Long terme					
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	320 083	563 455	883 538	667 870	697 093
Dus à l'activité Maison, sans intérêt ni modalités de remboursement		45 219			
Dette à long terme (note 10)	635 661	979 352	1 615 013	1 519 651	1 450 932
	<u>1 249 064</u>	<u>1 669 464</u>	<u>2 873 309</u>	<u>2 416 610</u>	<u>2 523 642</u>
ACTIF NET					
Investi en immobilisations	295 163	95 252	390 415	405 195	373 259
Grevé d'affectations	7 500		7 500	7 500	7 500
Non grevé d'affectations	177 872	(18 984)	158 888	58 277	(44 802)
	<u>480 535</u>	<u>76 268</u>	<u>556 803</u>	<u>470 972</u>	<u>335 957</u>
	<u>1 729 599</u>	<u>1 745 732</u>	<u>3 430 112</u>	<u>2 887 582</u>	<u>2 859 599</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'apporter de l'aide aux personnes atteintes du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH-SIDA). Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'activité Maison présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion liés aux activités de la Maison.

L'activité Studios présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion des appartements supervisés et des studios.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits de l'activité appropriée au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits des activités Maison et Studios lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Hébergement et loyers

L'organisme comptabilise les produits d'hébergement et de loyers sur une base mensuelle selon les prix établis et lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été fourni et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants d'hébergement et de loyers sont à payer le premier de chaque mois.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Bâtiments	40 ans
Système téléphonique	7 ans
Équipement médical et informatique	5 ans
Mobilier, agencements et équipement de cuisine	10 ans

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'organisme peut se prévaloir au moment de la transition. L'organisme n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1^{er} avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'organisme à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

L'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'organisme. Le seul changement effectué dans les états financiers de l'organisme provient du retrait, dans les nouvelles normes comptables, de l'obligation de divulguer le montant des intérêts versés.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Activité Maison		
Comptes clients	5 296	3 049
Taxes à la consommation à recevoir	30 355	7 725
Autres	1 438	9 553
	<u>37 089</u>	<u>20 327</u>
Activité Studios		
Comptes clients		321
Taxes à la consommation à recevoir	1 831	
	<u>1 831</u>	<u>321</u>
	<u>38 920</u>	<u>20 648</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013-03-31</u>			<u>2012-03-31</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Activité Maison				
Terrain	164 600		164 600	164 600
Bâtiment	1 311 216	249 991	1 061 225	696 404
Système téléphonique	24 794	22 090	2 704	842
Équipement médical	22 686	12 280	10 406	123
Équipement informatique	50 713	41 409	9 304	6 215
Mobilier et agencements	84 550	47 415	37 135	43 785
Équipement de cuisine	22 931	15 624	7 307	6 937
	<u>1 681 490</u>	<u>388 809</u>	<u>1 292 681</u>	<u>918 906</u>
Activité Studios				
Terrain	7 530		7 530	7 530
Bâtiment	1 897 758	237 220	1 660 538	1 707 982
Mobilier et agencements	65 844	28 756	37 088	41 174
	<u>1 971 132</u>	<u>265 976</u>	<u>1 705 156</u>	<u>1 756 686</u>
	<u>3 652 622</u>	<u>654 785</u>	<u>2 997 837</u>	<u>2 675 592</u>

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant maximum autorisé de 50 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,5 % (6,5 %; 6,5 % au 31 mars 2012) et est renouvelable le 31 juillet 2013.

Une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances, présentes et futures, est affectée à la garantie de l'emprunt bancaire.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle
Notes complémentaires
 au 31 mars 2013

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Activité Maison		
Comptes fournisseurs et charges à payer	116 682	15 794
Salaires et charges sociales à payer	57 543	15 758
Vacances à payer	49 062	45 553
	<u>223 287</u>	<u>77 105</u>
Activité Studios		
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 175	9 972
Taxes à la consommation à payer		9 184
	<u>14 175</u>	<u>19 156</u>
	<u>237 462</u>	<u>96 261</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 5 432 \$ au 31 mars 2013 (4 947 \$ au 31 mars 2012).

8 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

Les apports reportés représentent des subventions obtenues dans le cadre de différents programmes et destinées à couvrir des charges du prochain exercice.

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Solde au début	42 448	32 310
Montant encaissé (a)	20 000	49 650
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(47 448)	(39 512)
Solde à la fin	<u>15 000</u>	<u>42 448</u>
(a) MAC Aids Fund	<u>20 000</u>	<u>49 650</u>

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Activité Maison		
Subventions du gouvernement provincial		
Solde au début	37 928	43 118
Montant encaissé au cours de l'exercice	199 963	
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(3 715)	(5 190)
Solde à la fin	<u>234 176</u>	<u>37 928</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Apports privés		
Solde au début	44 958	47 462
Montant encaissé au cours de l'exercice (a)	45 000	
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(4 051)</u>	<u>(2 504)</u>
Solde à la fin	<u>85 907</u>	<u>44 958</u>
	<u>320 083</u>	<u>82 886</u>
Activité Studios		
Subventions du gouvernement fédéral		
Solde au début	312 870	326 840
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(13 970)</u>	<u>(13 970)</u>
Solde à la fin	<u>298 900</u>	<u>312 870</u>
Subventions municipales		
Solde au début	272 114	279 673
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(7 559)</u>	<u>(7 559)</u>
Solde à la fin	<u>264 555</u>	<u>272 114</u>
	<u>563 455</u>	<u>584 984</u>
	<u>883 538</u>	<u>667 870</u>
(a) Fondation Farha	7 000	
Fondation l'Actuel	15 000	
MAC Aids Fund	23 000	
	<u>45 000</u>	<u>-</u>

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>Court terme</u>	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$	\$
Activité Maison			
Emprunt hypothécaire, garanti par le terrain et le bâtiment, 4,85 %, remboursable par versements mensuels de 1 426 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2017	10 443	142 378	152 019
Emprunt à terme, garanti par le terrain et le bâtiment, 4,80 %, remboursable par versements mensuels de 2 627 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2017	17 428	330 549	343 376
Emprunt à terme, garanti par le terrain et le bâtiment, 4,80 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2017	13 903	204 508	
	<u>41 774</u>	<u>677 435</u>	<u>495 395</u>

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

10 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>Court terme</u>	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$	\$
Activité Studios			
Emprunt hypothécaire, garanti par le terrain et le bâtiment ainsi que par la Société d'habitation du Québec (SHQ), 3,628 %, remboursable par versements mensuels de 2 566 \$, capital et intérêts, échéant en février 2018	15 192	437 312	450 495
Emprunt hypothécaire, garanti par le terrain et le bâtiment, 3,628 %, remboursable par versements mensuels de 6 095 \$, capital et intérêts, échéant en février 2018 (hypothèque entièrement remboursée par la SHQ)	<u>51 905</u>	<u>609 137</u>	656 638
	<u>67 097</u>	<u>1 046 449</u>	1 107 133
		<u>1 723 884</u>	1 602 528
Tranche échéant à moins de un an	108 871	<u>108 871</u>	82 877
		<u>1 615 013</u>	<u>1 519 651</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent à 108 871 \$ en 2014, à 112 008 \$ en 2015, à 116 503 \$ en 2016, à 121 502 \$ en 2017 et à 1 265 000 \$ en 2018.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients et autres créances à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de financement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 382 750 \$ (198 028 \$ au 31 mars 2012).

Passifs financiers garantis

Au 31 mars 2013, la valeur comptable totale des passifs financiers qui sont garantis est de 1 723 884 \$.

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme échéant à différentes dates jusqu'en août 2017, à verser une somme de 15 885 \$ pour un photocopieur et les services d'entretien des ascenseurs. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 4 140 \$ en 2014, 2015 et 2016, à 2 740 \$ en 2017 et à 725 \$ en 2018.

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31		2012-03-31
	Activité Maison	Activité Studios	Total
	\$	\$	\$
SUBVENTIONS			
Gouvernement provincial			
Agence de la santé et des services sociaux – Montréal	702 475	34 704	737 179
SHQ		76 527	76 527
Municipalité			
Office municipal d'habitation		64 510	64 510
	702 475	175 741	878 216
DONS D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF			
Centraide	162 000		162 000
Fondation Farha	8 000		8 000
MAC Aids Fund	24 275		24 275
Fondation André Gauthier			9 828
Fondation québécoise du sida			6 231
Abbott Canada	5 000		5 000
	199 275	–	199 275
HÉBERGEMENT ET SOUTIEN			
Salaires et charges sociales	598 154	41 750	639 904
Nourriture	52 875		52 875
Fournitures	14 219	184	14 403
Formation et perfectionnement	1 845		1 845
Charges locatives	33 953		33 953
Transport des résidents	4 479	45	4 524
Entretien et réparations	89		89
	705 614	41 979	747 593
LOCAUX			
Énergie	23 230	7 068	30 298
Entretien et réparations	37 691		37 691
Assurances	13 115	6 039	19 154
Taxes et permis	11 231	12 018	23 249
Entreposage	124		124
	85 391	25 125	110 516

La Corporation Félix Hubert d'Hérelle

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

			2013-03-31	2012-03-31
	Activité Maison	Activité Studios	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	132 162	27 030	159 192	173 652
Honoraires professionnels	10 784	4 331	15 115	9 563
Télécommunications	14 783	1 503	16 286	15 913
Assurances responsabilité	6 666		6 666	9 373
Entretien et réparations	12 128	12 613	24 741	19 165
Créances douteuses	179		179	30
Fournitures	5 795	3 030	8 825	6 394
Frais liés aux activités	1 329		1 329	3 239
Frais bancaires	2 185	5	2 190	3 948
Location d'équipement	1 793		1 793	1 115
Publicité et promotion	4 117		4 117	13 531
Autres charges	(149)	453	304	4 615
	191 772	48 965	240 737	260 538